

Catalogue Enfance & Jeunesse VOTRE TAUX DE SUBVENTION

Le SCASC subventionne les stages et séjours des enfants des personnels AMU à condition qu'ils soient à la charge fiscale du parent AMU demandeur.

Le taux de subvention dépend de votre Quotient Familial (QF*):

Votre Quotient Familial (QF*)	-	de	à	de	à	de	à	de	à	de	à	de	à	de	à	à partir de
	9 142	9 143	10 010	10 011	10 500	10 501	11 700	11 701	12 584	12 585	13 400	13 401	15 755	15 756	20 999	21 000
Votre taux de subvention	90%	80%		70%		60%		50%		40%		30%		20%		10%

Nouvelle grille validée en CG du 29/11/2018, Comité Technique du 18/12/2018.

* Votre QF dépend du Revenu Fiscal de Référence (RFR) et du nombre de parts fiscales figurant sur le dernier avis d'impôt reçu au moment de l'inscription. Il est calculé comme suit :

QF = <u>REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (dernier avis d'impôt)</u> Nombre de parts (1)

(1) + 0.25 pour une personne ayant un enfant en garde alternée et dont la part fiscale est de 1.25